

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
  - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU procuration à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUDE procuration à Pierre CABANY
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
  - LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO
- Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

**Concerne : 10-50 Commune de LAMARQUE – Acquisition de parcelles pour une nouvelle déchèterie - décision**

Afin de réaliser une nouvelle déchèterie, au nord de la Communauté de Communes, en remplacement de celle située sur la Commune de CUSSAC Fort Médoc, une somme de 85 000 € (65 000 € pour le terrain et le reste pour les frais correspondants) a été inscrite au Budget 2010, au compte 2111-812.

Dans le cadre des démarches entreprises par Monsieur le Président, conformément aux décisions déjà prises et avec l'accord du Bureau, la Communauté de Communes s'est portée acquéreur des parcelles B 113, 114, 115, 116, 117 et 124 d'une superficie de 4ha 75a 93ca, sises à Lamarque, lieu-dit A Coulon. Ces parcelles font l'objet d'une liquidation judiciaire.

Une somme de SIX MILLE CINQ CENTS Euros (6 500 €), soit 10 % du prix proposé, a été versée à Maître Cyril CASTAREDE notaire, 48 rue Francis Fournié, 33112 Saint Laurent Médoc, à titre de provision, avant la date limite du 8 juin.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre les démarches engagées et à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur Le Président à poursuivre les démarches engagées pour l'acquisition des parcelles B 113, 114, 115,116, 117 et 124 d'une superficie de 4ha 75a 93ca, sises à Lamarque, lieu-dit A Coulon.

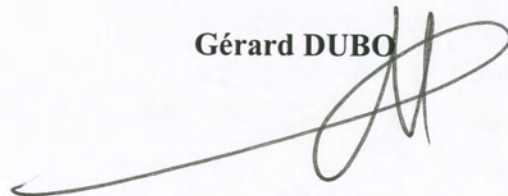
► **autorise** Monsieur Le Président à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 juin 2010

**Le Président,**

**Gérard DUBO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gérard DUBO', written over the printed name. The signature is stylized with a long horizontal stroke extending to the left.



**Acte à classer**

DL10-50

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_3\_2010-07-02T16-36-12.00 ( MI26261119 )

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-50-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Commune de Lamarque - Acquisition de parcelles pour une nouvelle déchèterie

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions

Acte : [10-50 Commune de Lamarque - Acquisition de parcelles pour une nouvelle déchèterie.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 16:36	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Transmis	Le 02/07/10 à 16:36	Par <a href="#">PERIER Jean-Marc</a>
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 16:48	